Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal

Commission de l'économie et des redevances
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wak.cer@pd.admin.ch

A l'attention des gouvernements cantonaux

Le 7 avril 2009

Acquisition d'un nouveau logement. Encourager la mobilité professionnelle (Iv. pa. 04.450n)

Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le 9 février 2009, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a approuvé un avant-projet de révision de la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Il s'agit pour la CER-N de répondre à l'initiative parlementaire portant sur le report d'imposition en cas d'acquisition d'une habitation de remplacement affectée à l'usage de l'acquéreur, déposée le 18 juin 2004 par le conseiller national Rolf Hegetschweiler.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons pour avis cet avant-projet. Vous trouverez le texte ci-joint, assorti du rapport explicatif. Vous pouvez également prendre connaissance des documents correspondants à partir du site Internet de la Chancellerie fédérale (http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).

La procédure de consultation se déroulera sur support électronique et durera **jusqu'au 15 juillet 2009 inclus**. Nous vous prions donc de nous renvoyer votre prise de position, d'ici cette date, par courrier électronique dans les formats PDF et Word, à l'adresse suivante : vernehmlassungen@estv.admin.ch.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Mme Iris Bremgartner (Administration fédérale des contributions AFC, tél. 031 322 74 78).

Vous remerciant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Hildegard Fässler

Annexes:

- Projet et rapport explicatif
- Liste des destinataires